



La Fédération
des centres de services
scolaires du Québec



Association des directions
générales scolaires du Québec

ADGSQ



Fédération
des comités de parents
du Québec

**Suite de la consultation au projet
de règles budgétaires 2021-2022 concernant
*le Plan de relance pour la réussite éducative
et Rendre la culture accessible partout***

Le 19 mai 2021

Publié par La Fédération des centres de services scolaires du Québec

1001, avenue Bégon

Québec (Québec) G1X 3M4

418 651-3220

info@fcssq.quebec

www.fcssq.quebec

Document : 7540

et

L'Association des directions générales scolaires du Québec

3744, rue de l'Impériale

Sherbrooke (Québec) J1N 3S9

info@adgsq.ca

www.adgsq.ca

et

Fédération des comités de parents du Québec

2263 Boulevard Louis-XIV,

Québec, QC G1C 1A4

www.fcpq.qc.ca

© Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation écrite au préalable de la FCSSQ.

Note - Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
AVANT-PROPOS	4
INTRODUCTION	5
COMMENTAIRES	6
ANNEXE	9

AVANT-PROPOS

La Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) regroupe les 60 centres de services scolaires francophones du Québec ainsi que le Centre de services scolaire du Littoral.

Les centres de services scolaires veillent à la réussite scolaire de plus d'un million d'élèves en assurant des services éducatifs au primaire, au secondaire, en formation professionnelle et à l'éducation des adultes. La Fédération offre à ses membres des services en relations du travail, en ressources matérielles et informationnelles, en financement, en transport scolaire, en formation professionnelle, en services éducatifs aux jeunes et aux adultes, ainsi que de la formation. Conjointement avec le ministère de l'Éducation du Québec, la Fédération coordonne et dirige la négociation des matières nationales sectorielles des conventions collectives.

Dans le respect du principe de toujours considérer les enjeux et les caractéristiques de tous les centres de services scolaires membres dans ses orientations, ses travaux, ses productions et ses représentations, la Fédération a pour but de promouvoir les intérêts de l'éducation et, à cette fin, elle se propose :

- a) de grouper et d'unir les centres de services scolaires;
- b) de prendre toute initiative susceptible de défendre, protéger et développer les intérêts de ses membres et de l'ensemble des centres de services scolaires du Québec;
- c) d'aider à résoudre les différents problèmes d'ordre éducatif, culturel, économique, politique et social qui peuvent se poser pour ses membres.

L'Association des directions générales scolaires du Québec (ADGSQ) regroupe plus de 170 directions générales et directions générales adjointes qui agissent en complémentarité au sein des centres de services scolaires et des commissions scolaires en tant que leader du système public d'éducation francophone et anglophone au Québec. Premières responsables administratives et éducatives des centres de services scolaires et des commissions scolaires au Québec, les directions générales ont notamment pour mission de mettre en place les conditions pour favoriser la réussite scolaire et la persévérance des élèves.

Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)

La FCPQ regroupe, depuis plus de 45 ans, les comités de parents de la majorité des centres de services scolaires et de commissions scolaires du Québec et soutient les parents bénévoles soucieux de la participation parentale au sein des écoles publiques primaires et secondaires dans le but d'assurer la qualité de l'éducation offerte aux enfants.

INTRODUCTION

Nos organisations remercient le ministère de l'Éducation (MEQ) pour cette consultation sur les mesures budgétaires associées au Plan de relance pour la réussite éducative 2021-2022.

Dans son dernier budget, le gouvernement du Québec a annoncé une enveloppe globale de 170 M\$ sur deux ans, dont un montant de 110 M\$ pour l'année 2021-2022, afin de soutenir la consolidation des apprentissages et l'engagement scolaire des élèves dans le contexte de la COVID-19. Par ailleurs, dans la foulée du sommet tenu en mars dernier, le gouvernement a publié un Plan de relance pour la réussite éducative

Les mesures budgétaires liées à ce plan et commentées dans cet avis ont été proposées par le MEQ le 18 mai 2021. L'annexe de ce document présente les grands axes de même que les allocations qui seront attribuées et les mesures concernées.

COMMENTAIRES

Comme nous l'avons déjà indiqué, nos organisations appuient favorablement les investissements annoncés. Ils apporteront un bénéfice direct aux élèves et contribueront à atténuer les effets de la pandémie pour les élèves qui en ont le plus besoin. Par ailleurs, nous réjouissons du financement de plusieurs propositions déposées par la Fédération et l'ADGSQ dans le cadre du sommet sur la réussite.

Nos commentaires portent principalement sur les principes qui ont été retenus dans le mode d'allocation des sommes destinées au Plan ainsi que sur la pertinence de certaines mesures.

1. Les mesures protégées

Le MEQ retient principalement deux des quatre principes qui auraient guidé les propositions de mesures : la flexibilité et la subsidiarité.

Sur ce dernier point, le MEQ définit, selon nous, de façon restreinte le principe de subsidiarité « rapprocher le plus possible la prise de décisions des élèves ». La définition que nous retrouvons dans le Plan de relance déposé par le ministre attribue à ce concept une définition très différente. Ainsi, « chaque instance, chaque milieu, chaque individu est appelé à prendre les décisions qui lui reviennent selon les fonctions et les responsabilités attribuées par les encadrements légaux et réglementaires, toujours au bénéfice de l'ensemble des élèves et l'ensemble du personnel ».

Selon cette définition, ce principe ne devrait pas impliquer une décentralisation excessive. Il signifie plutôt d'atteindre le meilleur équilibre dans le partage des responsabilités qui doivent être confiées au niveau le plus approprié pour réaliser un mandat donné. Cela implique que les centres de services scolaires (CSS) aient la latitude et l'autonomie d'assigner les budgets en fonction des activités et des établissements où les besoins sont les plus importants. Cela permettrait d'optimiser notre capacité d'atteindre les objectifs éducatifs fixés par le gouvernement et de faire jouer le rôle du comité de répartition des ressources (CRR) de façon efficiente, comme l'a toujours désiré le législateur dans la Loi sur l'instruction publique.

En raison de cette divergence de point de vue, nous nous interrogeons sur l'efficacité des mesures proposées par le MEQ. Depuis plusieurs années, la Fédération dénonce l'imposition de mesures protégées.

Dans cet esprit, nous souhaitons exprimer notre étonnement quant à la protection des volets et des sous-volets des mesures. En effet, cela paralyse le transfert de ressources à l'intérieur d'une même famille de mesures. Nous craignons par ailleurs une reddition de comptes qui pourrait s'avérer lourde.

En conséquence, de notre point de vue, l'efficacité du Plan pourrait s'en trouver affectée.

Recommandation 1 : que le gouvernement autorise le transfert des allocations à l'intérieur d'une même famille de mesures.

Recommande 2 : que le gouvernement s'appuie davantage sur le CRR pour la redistribution des ressources afin d'assurer une utilisation optimale des montants investis par le ministère selon les réalités propres aux milieux.

2. L'absence des paramètres de consultation

Nos organisations déplorent que les paramètres de consultation rattachés aux mesures proposées et propres à chaque CSS n'aient pas été publiés en même temps que la consultation.

Ceci leur aurait permis d'en comprendre l'impact, de considérer la répartition des sommes attribuées et d'accélérer leur planification budgétaire.

Dans plusieurs cas, les sommes attribuées aux différents volets sont trop faibles. Ainsi, nous nous questionnons sur l'effet des mesures au sein de chaque organisation.

Recommandation 3 : que le gouvernement publie le plus rapidement possible les paramètres de consultation rattachés aux mesures du Plan, de manière à faciliter la planification budgétaire des CSS.

3. La couverture et la pertinence des mesures proposées

Nous constatons que certaines mesures prévues dans le Plan de relance ne sont pas couvertes par les propositions de mesures budgétaires.

Le montant de 110 M\$ dégagé par le gouvernement se répartirait uniquement selon les axes 1 et 2 du Plan, alors que l'axe 3 (l'organisation scolaire et les encadrements pédagogiques) serait laissé sans ressource. Par ailleurs, d'autres mesures plus spécifiques prévues au Plan ne font l'objet d'aucun financement. De fait, la somme de 5M \$ annoncée dans le plus récent budget qui prévoit « un soutien pour la réussite des élèves autochtones » ne figure pas dans les mesures budgétaires.

Finalement, nous nous questionnons sur la pertinence et le caractère incitatif d'un volet 2 à la mesure 15186 – Sorties scolaires en milieu culturel.

Une allocation de 2,8 M\$ y serait attribuée afin que 50 % des enseignants aient un accès gratuit, ou un tarif réduit, à deux activités culturelles ou plus, soit des spectacles, expositions ou autres activités. La culture québécoise y serait au premier plan. À notre avis, cette allocation serait mieux dépensée si elle était réassignée à d'autres postes budgétaires et son impact sur la proposition d'activités culturelles serait marginal. Pour nous, d'investir dans le rehaussement de la culture

québécoise est fort louable et nous l'approuvons. Cependant, tout comme l'avait dénoncé l'ensemble des partenaires du réseau sur le comité MEQ-Partenaires sur les règles budgétaires, le moyen visé n'est absolument pas adéquat. Celui-ci pourrait plutôt avoir l'effet de stigmatiser les enseignants face à leurs collègues dans les écoles ou auprès de la population. Nous vous suggérons de conserver les montants annoncés et faisons ressortir des moyens qui seront adaptés à la volonté gouvernementale.

Recommandation 4 : que le gouvernement prévoie un financement pour la totalité du Plan de relance.

Recommandation 5 : que le gouvernement n'ajoute pas de volet 2 à la mesure 15186 dans sa forme actuelle afin de laisser aux CSS la responsabilité de déterminer des moyens pour rehausser la culture québécoise. Si ce n'est pas possible, nous suggérons alors au gouvernement de redistribuer la somme qui y était destinée à d'autres fins.

ANNEXE

Description des mesures budgétaires Plan de relance sur la réussite éducative

Axe 1 - La réussite éducative et la réduction des écarts d'apprentissage

Les mesures proposées par le MEQ distribueraient les allocations selon deux des trois grands axes suivants.

Poursuivre et bonifier les mesures spéciales d'entraide éducative et d'accompagnement pédagogique, notamment le tutorat

Un volet « entraide éducative » bonifié, dont des services de tutorat et de soutien pédagogique accessibles à tous, incluant les élèves de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes.

Mesure 15021 :

Volet 1 : 48 M\$;

Volet 2 : 7,2 M\$

Offrir du soutien et de l'accompagnement durant la période estivale

Des services d'accompagnement et de formation pour les élèves immigrants et allophones.

Mesure 15051 (Accueil et francisation bonification) : 600 K\$

Renforcer le lien école-famille dans certains milieux

Des agents de soutien aux élèves en milieu défavorisé

Mesure 15021

Volet 3 : 4,7 M\$

Maximiser la compétence numérique des élèves, du personnel et des parents

Mesure 15021 :

Volet 5 : 14,1 M\$

Axe 2 - Le Bien-être et la santé mentale

Favoriser le bien-être des élèves et du personnel

Mesure 15022 :

Volet 1 : 17,86 M\$

Volet 2 : 2,7 M\$ (ajout pour FP/FGA)

Maintenir une organisation scolaire motivante

Mesure 15023 (À l'école on bouge) : 2 M\$

Augmenter les occasions de sortir, de bouger et de profiter du plein air

Mesure 15021

Volet 4 : 6 M\$

Culture

Une enveloppe de 10 M\$ \$ a été annoncée pour promouvoir la culture à l'école.

Mesure 15186 – Sorties scolaires en milieu culturel.

Le MEQ ajoute un 2^e volet à cette mesure pour financer des sorties culturelles à l'intention des enseignants, soit 2,85 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022. La différence de 10 M\$ est redirigée vers d'autres programmes.